







Nombre de me	mbres
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibé- ration	6
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	1



ID: 076-217607092-20230330-CM_23_035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

Le 30 mars 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir:

Cécile GALHAUT À Jean Pierre MOURIER, Daniel ROUSSEL À Réjan SAUPIN, Béatrice TASSERY À Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Rachel FOUCART À Sophie LOQUIN, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

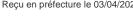
formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les <u>DEUX MOIS</u> à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.





ID: 076-217607092-20230330-CM_23_035-DE

BUDGET PRINCIPAL VILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 -CM/23/035

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif dressé par le Maire est présenté au Conseil Municipal.

Il est précisé que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif 2022 du budget principal de la Ville s'établit comme suit :

B ():		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2022		10 512 426.41 €	11 507 521.12 €
	Investissement	3 438 253.47 €	1 666 688.14 €
D/ line			
Résultats reportés de l'exercice N-1	Fonctionnement	0.00 €	5 023 789.94 €
	Investissement	0.00 €	106 226.41 €
	TOTAL	13 950 679.88 €	18 304 225.61 €
Doctor 1 / 11 1			
Restes à réaliser à reporter en 2023	Fonctionnement	0.00 €	0.00€
	Investissement	952 957.52 €	780 982.19 €
	TOTAL	952 957.52 €	780 982.19 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	10 512 426.41 €	16 531 311.06 €
	Investissement	4 391 210.99 €	2 553 896.74 €
	TOTAL CUMULE	14 903 637.40 €	19 085 207.80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2121-14 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif;

VU l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice;

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 23 mars 2023.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame Marie-Claude BEAUFILS pour le vote du compte administratif 2022;

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2022;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2022, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

ID: 076-217607092-20230330-CM_23_035-DE

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ADOPTE le compte administratif 2022 comme susmentionné;

ARRETE les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 1 666 688.14 € Dépenses d'investissement : 3 438 253.47 €

Résultat de clôture à l'exercice d'investissement : - 1 771 565.33 €

Recettes de fonctionnement : 11 507 521.12 € Dépenses de fonctionnement : 10 512 426.41 €

Résultat de clôture à l'exercice de fonctionnement : + 995 094.71 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire le 31 mars 2023

Patrick CALLAIS, MAIRE